

**Comité national de suivi de la mise en œuvre de la loi du 2 août 2021  
dans le domaine de l'assistance médicale à la procréation**

**Séance du 6 mars 2023**

**Ordre du jour**

*Introduction (Marine Jeantet, Directrice générale de l'Agence de la biomédecine ;  
Grégory Emery, Directeur général adjoint de la santé)*

1. *Présentation des enquêtes de l'Agence de la biomédecine et analyse des résultats (ABM) :*
  - *Enquête sur l'activité*
  - *Enquête sur les moyens*
2. *Point sur les délégations de crédits (DGOS)*
3. *Information sur les soins à l'étranger (CNSE)*
4. *Campagnes de communication pour la promotion du don de gamètes (ABM)*
5. *Temps d'échanges avec les associations et les professionnels de santé :*
  - *Fluidification des parcours de prise en charge (délais d'attente) :*
    - o *Don de gamètes, accueil d'embryons*
    - o *Autoconservation – concertation public-privé*
  - *Prise en charge des femmes non mariées*
  - *Stocks de paillettes de spermatozoïdes de donneurs :*
    - o *Décret relatif à la destruction des anciens stocks de gamètes (date publication, conditions de détermination de la date retenue)*
    - o *Modalités d'information des usagers pendant la période transitoire*
  - *Registre des donneurs de gamètes et d'embryons – renseignement des DI et DNI par les tiers donneurs*
  - *Prise en charge financière des donneuses d'ovocytes*
  - *Réception d'ovocytes de la partenaire (ROPA)*
  - *Ressources humaines - locaux*

*Conclusion*